

CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION LOCALE

AXES POLITIQUES 2015-2020



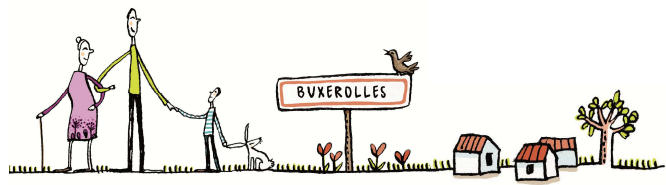
La Ville de Buxerolles s'est engagée depuis plusieurs années sur la voie de la participation des habitants à la vie de la cité. D'abord, en se rapprochant des habitants par des rencontres régulières, en les informant et en les sensibilisant sur les actions menées, puis en rendant la participation de plus en plus prégnante dans les actions menées sur le territoire.

En 2005, l'adoption d'une charte du développement durable et le lancement en 2007 d'une démarche participative communale au travers de l'Agenda 21, confirment la volonté de la ville d'œuvrer pour un futur viable en mettant l'humain au cœur de ses préoccupations.

Le développement de la Citoyenneté, à travers l'épanouissement de l'humain dans la vie de la cité, prend aussi toute son importance. En 2008, les conseils de quartier, le conseil des aînés, le conseil communal des enfants sont créés et donnent corps à cette volonté.

En mai 2013, le projet de développement durable est renouvelé par le Conseil municipal : « À Buxerolles, respectons la vie ». La participation en est une priorité transversale, confirmant la démarche engagée depuis 2008. Elle s'applique et se décline dans tous les domaines ciblés : l'énergie, la biodiversité, la santé, l'accessibilité.

Pour être réussie, cette démarche nécessite d'être partagée le plus largement possible entre élus, techniciens et habitants. Les élus ont ainsi décidé de rendre acteurs de leur ville les citoyens et habitants de Buxerolles en favorisant la Citoyenneté et en développant les conditions de la participation locale.



LA CITOYENNETÉ

À Buxerolles, le Conseil municipal s'engage à favoriser la citoyenneté, sous toutes ses formes :

- **individuelle**, en respectant les principes républicains et en accentuant les efforts faits pour favoriser l'expression des droits et le respect des devoirs de chaque citoyen ;
- **collective**, en mettant en place les conditions nécessaires pour agir dans l'intérêt général, ce qui passe notamment par l'expression et la participation de toutes et tous.

Pleinement conscients que la citoyenneté individuelle et la citoyenneté collective ont un **caractère réciproque et indissociable** et ne peuvent s'exprimer pleinement que dans le respect de l'autre, les élus souhaitent les développer et les encourager.

Plus précisément, il s'agit de :

- **faire participer les habitants** à la vie de la Ville ;
- faire vivre la **démocratie locale** ;
- faciliter le **vivre-ensemble** et la solidarité.

Les actions mises en œuvre par la Ville de Buxerolles devront répondre à ces objectifs.

LA PARTICIPATION LOCALE

Pour favoriser la citoyenneté collective, il est essentiel de mettre en place les **conditions de la participation locale** des habitants pour :

- les faire **contribuer et s'investir** dans la vie de leur ville ;
- les **associer aux projets** communaux et **recueillir leurs propositions** ;
- pouvoir agir avec eux dans **l'intérêt de tous**.

Des dispositifs de participation sont mis en place, chacun intervenant à des niveaux de participation progressifs, matérialisés ci-après par une **échelle de participation** :

- **information** : permet à l'habitant, au futur usager, de s'informer, de comprendre les objectifs, le contenu d'un projet, d'un aménagement ;
- **consultation** : permet à l'habitant, au futur usager, de donner son avis sur un projet, un aménagement ;
- **concertation** : permet à l'habitant, au futur usager, d'échanger et d'étudier avec les élus un projet, un aménagement et d'être informé des décisions prises par les élus suite à la concertation ;
- **co-construction** : permet à l'habitant, au futur usager d'être impliqué aux côtés des élus pour la co-construction d'un projet, de l'émergence à la proposition d'actions et d'être informé des décisions prises par les élus suite à la co-construction.

Ces dispositifs permettent à chacun et chacune, selon son désir, ses possibilités, de participer pleinement aux actions de la Ville, des aménagements de proximité aux projets de ville.

LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION

La décision et le pilotage des actions et projets se font dans les organes internes de la Ville : le Conseil municipal est l'**instance décisionnelle** ; les commissions municipales ont un **rôle consultatif voire exécutif** ; un comité de pilotage est créé pour un projet spécifique afin d'en assurer le **suivi et la décision**.

Les dispositifs participatifs sont de natures distinctes et ont des rôles différents. Chacun dans leur domaine, ils visent à **susciter et favoriser la participation** des habitants, usagers et acteurs du territoire : les informer, recueillir leurs avis, recevoir leurs propositions, étudier avec eux les projets.

